

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 05 avril 2019

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoir : Laurence DELETRE à Françoise FABIE

Excusée : Touria BAROUX

Secrétaire de séance : Sébastien CARRIERE

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 20/02/19 et signature du feuillet de clôture,**
- **Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget communal,**
- **Affectation du résultat 2018,**
- **Vote du taux des taxes 2019,**
- **Vote du budget principal 2019,**
- **Subventions aux associations,**
- **Vote du compte administratif et du compte de gestion / budget annexe Ladurantie,**
- **Affectation du résultat 2018 / budget annexe Ladurantie,**
- **Vote du budget annexe 2019 lotissement Ladurantie,**
- **Trottoirs mairie RD95,**
- **Délibération / convention fonds de concours travaux As Blancs**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 20 février 2019

Le compte rendu du conseil du 20 février est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Vote du compte administratif 2018/commune

Les comptes de l'année 2018 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 182 532.96 € pour 218 180.57 € de recettes, soit un excédent de 35 647.61 € auquel il faut ajouter 82 041.61 € d'excédent reporté des exercices antérieurs, soit un total de 117 689.22 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 101 656.36 € (cloches église, toiture hangar, trottoirs RD95B, remboursement emprunts) et les recettes à 15 856.11 €, soit un déficit de 85 800.25 € auxquelles il faut ajouter 485 784.90 € d'excédent reporté des exercices antérieurs (partiellement dû au legs Ladurantie), soit un excédent d'investissement de 399 884.65 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

Vote du compte de gestion 2018/ commune

Le compte de gestion présenté par le trésorier pour l'exercice 2018 du budget communal fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, constatant la concordance des comptes de l'ordonnateur (compte administratif) et du trésorier (compte de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

Affectation du résultat 2018 / commune

Il est rappelé par Jacques CHARRIE que ce qui est affecté en Fonctionnement peut être basculé en Investissement dans le courant de l'année si nécessaire, mais que l'inverse n'est pas possible.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire, après avoir examiné le compte administratif qui laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 117 689.22€, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

AFFECTATION :

Investissement (R 1068) : 10 000.00 €

Fonctionnement (R002) : 107 689.22 €

Vote du taux des taxes 2019

Jacques CHARRIE informe le conseil que le Sicoval a décidé d'augmenter la taxe d'habitation de 1.1 %, le foncier bâti de 2.2 % et le foncier non bâti de 1 %.

Pour 2019 il propose de ne pas augmenter les taxes et de voter les taux suivants pour la commune :

Taxe d'Habitation **11.70 %** (inchangé)

Taxe Foncier Bâti **5.22 %** (inchangé)

Taxe Foncier Non Bâti **69.38 %** (inchangé)

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition.

Vote du budget 2019 / commune

Examen du budget général de la Commune :

Marie ALLIER présente le budget de la commune proposé pour l'année 2019. Elle rappelle que le budget se compose de deux parties : le budget fonctionnement et le budget investissement.

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève en 2019 à **317 699.22 €**.

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 107 689.22 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2018 et le produit des charges. Les principales dépenses (écoles, charges du personnel...) sont présentées par Marie ALLIER.

En investissement :

Le budget d'investissement s'élève à 809 688.76 €. Il est rappelé que chaque dépense d'investissement fera l'objet d'une décision du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2019 à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et l'ACCA ont adressé le bilan de l'année écoulée pour les demandes de subventions.

En 2018 les subventions du Foyer Rural et du Comité des Fêtes avaient été légèrement augmentées. Cette année, le Comité des Fêtes demande 100 € supplémentaires pour faire face aux augmentations des frais. Le conseil propose d'augmenter du même montant la subvention de chaque association.

Les subventions proposées pour l'année 2019 sont de 5 150 € sur un budget prévisionnel total de 6000 € :

Comité des Fêtes :	2200 €
Foyer Rural : Activités culturelles et sportives Petites fournitures médiathèque versée au FR Spectacle de Noël 2017	1700 € 250 € 500 €
ACCA :	500 €
Non affecté :	850 €

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 2200 €.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention d'attribuer au Foyer Rural une subvention de 1700 € + 500 € pour le spectacle de Noël 2018 + 250 € destinés à la médiathèque.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions d'attribuer une subvention de 500 € à l'ACCA.

Vote du compte administratif 2018 / budget lotissement Ladurantie

Les comptes de l'année 2018 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 7049.72 € pour 283 000 € de recette correspondant à la vente de 2 lots, soit un excédent de 275 950.28€ auquel il faut ajouter l'excédent antérieur de 449 685.74 €, soit un excédent de 725 636.02 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

Vote du compte de gestion 2018/ budget Lotissement Ladurantie

Le compte de gestion présenté par le trésorier de Castanet pour l'année 2018 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, constatant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du trésorier (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

Affectation du résultat 2018 / budget lotissement Ladurantie

Le résultat de l'exercice 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 725 636.02 € qui est affecté en totalité à la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Vote du budget 2019 / budget lotissement Ladurantie

Il reste encore quelques dépenses à régler sur le budget Ladurantie et la commune est redevable de la TVA sur les terrains vendus, somme qui sera acquittée en 2019 pour les terrains vendus jusqu'à présent.

Les recettes seront constituées de la ligne « vente de terrains aménagés » et de l'excédent.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget annexe lotissement 2019 à l'unanimité.

Trottoirs mairie RD95

Le Sicoval nous a adressé un devis pour la réfection des trottoirs autour de la mairie d'un montant maximum de 46 000 € TTC. Une demande de subvention sera faite par le Sicoval auprès du département.

Certains conseillers souhaitent que des barrières soient installées après ces travaux pour éviter que des véhicules montent sur les bordures neuves et les détériorent.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis d'un montant de 46 000 € TTC.

Délibération / convention fonds de concours travaux As Blancs

Les travaux de busage des fossés du chemin As Blancs ont été estimés à 63 989.89 € TTC.

Monsieur Charrié remercie la commune de Vigoulet qui nous a rétrocédé des enveloppes de pool routier qui nous ont permis d'obtenir une subvention de 68 % du département.

La part communale est de 18 536.61 €. La commune a la possibilité de financer au maximum la moitié de ce montant par fonds de concours. L'autre moitié sera financée grâce à l'Attribution de Compensation (part pool routier).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ce fonds de concours de 9 268.30 € maximum au Sicoval et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce fond de concours.

Questions diverses

- Chemin de la Croix Blanche : un comptage de véhicules a eu lieu du 8 au 20 mars chemin de Rouzaud. Il ressort de ce comptage qu'environ la moitié des voitures qui passent le matin dans le sens Rebigue Castanet ne passe pas le soir dans le sens Castanet Rebigue. Entre 300 et 400 véhicules empruntent ce trajet en moyenne le matin entre 6h et 9h et entre 180 et 200 véhicules dans le sens Castanet / Rebigue le soir entre 17h et 20h. On remarque aussi des pics de circulation certains jours. Le conseil doit maintenant réfléchir aux aménagements qui pourraient être proposés pour améliorer la sécurité et diminuer ce flux. Le Sicoval a fait une analyse et a proposé des aménagements chemin de la Croix Blanche. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées par le conseil. Jacques Charrié propose d'organiser une réunion spécifique que ce thème.
- Eclairage public : Jacques Charrié explique qu'il faudra envisager de remplacer les éclairages publics anciens par des leds qui permettent d'économiser jusqu'à 70 % de consommation électrique sachant que les systèmes à globe seront interdits en 2025. D'autre part dans certains secteurs de la commune, ENEDIS envisage d'enfouir les lignes moyenne tension et nous pourrions en profiter pour y mettre nos réseaux d'éclairage public.
- Equipement de sonorisation pour l'église : Dominique Louzon est chargé de demander des devis pour 1 micro et 2 ou 4 enceintes.
- Elections européennes : les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Les conseillers sont sollicités pour tenir le bureau de vote.
- TAD : Jacques Charrié a assisté à une réunion TISSEO cette semaine. La mairie va recevoir prochainement des propositions pour la desserte par les transports en commun. Sera retenue la proposition qui recevra le plus de suffrage. Myriam Salvy sera chargée de contacter les administrés pour connaître leurs avis. Au sujet des véhicules utilisés, à ce jour aucune ceinture de sécurité n'est prévue alors que les TAD roulent à 80 km/h sur les coteaux.
- Illuminations de Noël : une entreprise a proposé un devis de 4 300 € HT pour de l'achat et 1 420 € HT par an pour de la location (engagement sur 3 ans). La pose des illuminations est proposée pour 600 € HT. Le conseil souhaiterait un devis pour de la location avec changement du matériel tous les ans, la pose et dépose du matériel et le stockage. Jacques Gambelin se charge de ce dossier.
- Salle des mariages : les consignes données aux associations ne sont pas toujours respectées, ce qui pose problème lorsqu'il y a un mariage le samedi (poubelle non vidée, salle non balayée ...). Dominique Louzon rappellera les consignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.